

République et Canton de Genève

---

**COMMUNE DE VERSOIX**

---

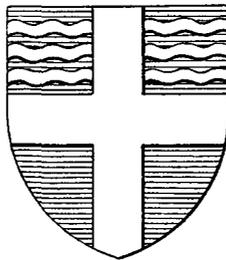
# **Compte rendu administratif de l'exercice 1959**

présenté au Conseil Municipal le 31 mai 1960

par

**M. EMILE BÖLSTERLI**

Maire



1 9 6 0

A. GLOOR, Imprimeur  
Versoix

# Renseignements utiles

---

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée par écrit au Maire.

Le Maire reçoit à la Mairie sur rendez-vous.

## Secrétariat

Le bureau de l'Etat Civil est ouvert tous les jours de 11 h. à 11 h. 30.

Le Secrétariat de la Mairie est ouvert tous les jours de 14 à 18 h. Le samedi de 8 h. à midi seulement.

Compte de chèques postaux : I. 2827.

Téléphone : 8 50 25.

## Etat civil

Les mariages sont célébrés sans frais par l'Officier de l'Etat civil ou son suppléant, le mercredi et le samedi, de 11 h. à midi. S'ils sont célébrés un autre jour ou à une autre heure, il sera exigé une finance de 20 francs.

## Infirmière d'hygiène sociale

Mlle J. Campiche, infirmière, reçoit le mardi de 9 h. à 10 h., à l'Ecole de Versoix (Salle de couture).

## Service incendie

En cas d'alerte, téléphoner au Poste Permanent No 18.

Etat-Major : Capit. H. Ramseyer, N° 8 53 36

Plt Schmitt, N° 8 50 04 - 8 55 36

Plt R. Ramseyer N° 8 52 03

Lt G. Alessi, N° 8 50 45 - 8 54 53

## Inspecteur du bétail

M. Charles BAECHLER, rampe de la Gare.

Suppléant : M. Marcel LACROIX, Mairie.

## Voirie

### Horaire des levées :

SECTEUR LAC (partie de la commune située entre le lac et la voie ferrée et Route de Ferney) les mercredi et samedi matin dès 7 heures.

SECTEUR JURA (partie de la commune située entre la voie ferrée et le chemin de l'Etrat non compris) les mardi et vendredi matin dès 7 heures.

HAMEAUX, le premier mercredi de chaque mois.

Les poubelles métalliques, système Ochsner, sont seules autorisées ; les autres récipients ne seront pas levés par le service de la voirie.

République et Canton de Genève

---

**COMMUNE DE VERSOIX**

---

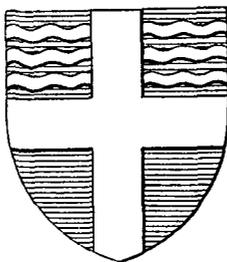
# **Compte rendu administratif de l'exercice 1959**

présenté au Conseil Municipal le 31 mai 1960

par

**M. EMILE BÖLSTERLI**

Maire



1 9 6 0

A. GLOOR, Imprimeur

Versoix

## CONSEIL MUNICIPAL

élu les 11 et 12 avril 1959

<i>Parti Radical :</i>	<i>Entré au Conseil en :</i>
MM. Borner, Walter	1955
Corbat, Charles	1957
Cordier, Henri	1955
Courtois, René	1951
Jacot, Marcel	1959
Jung, Charles	1939
Mettaz, Ferdinand	1959
Nicollin, Albert	1959
<i>Parti National-Démocratique</i>	
MM. Genequand, Noël	1939 et 1951
Golay, Edouard	1943 et 1959
<i>Parti Indépendant Chrétien-Social :</i>	
MM. Lehmann, Claude	1959
Piccot, Robert	1953
Schmitt, Joseph	1943 et 1951
Wicht, Charles	1955
Wicht, Pierre	1955
<i>Entente Communale :</i>	
MM. Bopp, Eugène	1943
Chollet, Alphonse	1935 et 1947

## MAIRIE

*Maire :* M. Emile Bölsterli

*Adjoints :* MM. Lucien Piccot et Henri Ramseyer

### *Composition des Commissions :*

*Commission des Finances :* MM. Bölsterli, L. Piccot, H. Ramseyer, Borner, Chollet, C. Corbat, Courtois, Genequand, Jung, R. Piccot, et C. Wicht.

*Commission des Travaux :* MM. Bölsterli, L. Piccot, H. Ramseyer, Bopp, Cordier, Golay, Jacot, Lehmann, Mettaz, Nicollin, Schmitt et P. Wicht.

### *Répartition des fonctions administratives ;*

*M. Bölsterli :* Mairie, Finances, Commission taxatrice, Electricité, Suppléance de l'Etat civil, Affaires militaires, Cimetière, Bienfaisance, et Service du feu.

*M. Piccot :* Bâtiments, Police, Suppléance de l'Etat civil.

*M. Ramseyer :* Route et travaux, Terrains de sport, Voirie, Suppléance de l'Etat civil.

*Secrétaire de la Mairie et du Conseil municipal :*

*M. Lacroix :* Secrétariat, Etat civil, Agriculture.

# Compte rendu administratif et financier

## de l'exercice 1959

Messieurs les Conseillers,

Le début de l'exercice 1959 a été marqué par le renouvellement des autorités communales.

Après une campagne électorale particulièrement calme, les élections des 11 et 12 avril n'ont pas apporté grand changement dans la structure politique de notre commune.

Cinq nouveaux membres, MM. Edouard Golay, Marcel Jacot, Claude Lehmann, Ferdinand Mettaz et Albert Nicollin ont fait leur entrée au sein de notre Conseil municipal; nous leur réitérons ici les vœux de bienvenue que nous avons déjà eu l'occasion de leur adresser.

Ces nouveaux collègues ont pris la succession des conseillers suivants, qui, pour des raisons diverses, ont décliné toute candidature: M. Jean-Pierre Ferrier qui pendant 37 années a donné le meilleur de lui-même à notre commune, tant comme adjoint que comme conseiller municipal, et qui a droit à notre reconnaissance toute particulière pour les innombrables services rendus avec autant de compétence, de dévouement que de désintéressement. MM. Irénée Baechler, Frédéric Krebs et Marius Macheret, qui furent des conseillers à la fois agréables, consciencieux dans leurs fonctions et toujours prêts à rendre service; enfin M. Henri Ramseyer qui fut appelé à remplacer M. André Leyvraz, adjoint, ce dernier ayant décliné toute réélection.

Nous voulons dire une fois encore notre profonde gratitude, tant à notre ancien collaborateur, M. André Leyvraz, qu'aux conseillers qui se sont retirés, pour le précieux concours qu'ils nous ont accordé et l'activité féconde qu'ils ont déployée au service de la commune. C'est avec plaisir que nous saluons notre nouvel adjoint M. Henri Ramseyer qui s'est mis à la tâche avec le dynamisme qui lui est propre.

Financièrement 1959 a ressemblé comme une sœur à sa devancière; nous avons enregistré une nouvelle diminution du produit de perception du centime additionnel communal qui est tombé de Fr. 5.590,76 à

Fr. 5.260,44. Nos ressources ne suivent pas, comme nous étions en droit de l'espérer, le développement de notre commune. Aussi les préoccupations dont nous faisons état dans notre précédent rapport n'ont-elles fait qu'augmenter; c'est pourquoi, en date du 19 février dernier, la municipalité exposait par lettre au Conseil d'Etat la situation particulière de la Commune de Versoix et lui demandait d'envisager la modification de l'article 295, alinéa 2, de la loi générale sur les contributions publiques qui règle la répartition du produit des impôts communaux entre la commune de domicile (bénéficiaire du 25 %) et celle où l'on travaille (75 % du produit).

A l'appui de cette démarche, le Conseil municipal unanime réuni en séance extraordinaire le 3 mai a adressé une requête au Conseil d'Etat en vue de remédier à la situation financière anormale que nous connaissons à Versoix.

Les résultats de l'exercice 1959 laissent apparaître un excédent de recettes de Fr. 5.674,85; toutefois ce montant ne peut pas être considéré comme un boni réel, étant donné le fait qu'il provient de recettes exceptionnelles - vente d'une bande de terrain à la S.I. Versoix-gare et concession d'un droit de passage à travers la place Bordier - sans lesquelles nous ne serions pas parvenus à équilibrer nos comptes.

Ces moyens financiers limités ne nous ont évidemment pas permis d'entreprendre des travaux de grande envergure. Nous avons toutefois veillé à maintenir dans le meilleur état possible nos bâtiments et chemins communaux.

Comme le veut la tradition - les comptes rendus des maires sont publiés depuis 1878 déjà - nous allons retracer brièvement l'activité communale de ces douze derniers mois :

### **Chemins communaux**

La fermeture de la route de Suisse dans le sens Lausanne-Genève a incité un grand nombre d'usagers à utiliser nos chemins communaux pour éviter un trop long détour. Le chemin de Malagny et celui de l'Etrat, trop étroits et insuffisamment fondés, n'ont pas résisté à cet intense mouvement. Aussi, à deux reprises, nous sommes-nous trouvés dans l'obligation de faire exécuter des travaux onéreux d'élargissement et de renforcement de bordures de chaussées.

Fort heureusement, le Département des Travaux publics a bien voulu accepter de prendre à sa charge le 50 % des frais de réfection des deux chemins en question.

De nombreux petits travaux d'entretien courants ont été effectués

par le personnel communal chaque fois que la chose était possible ou par des entreprises locales.

Quelques bancs ont été placés dans l'ancien jeu de boules du "Café du Raisin"; que nous avons transformé en jardin-terrasse. La passerelle de bois sur le canal, débouchant sur le stade, était en très mauvais état; elle a été remplacée par une nouvelle en béton.

Notre programme de goudronnages à chaud a été sensiblement plus important que prévu en raison de l'usure de certains tronçons particulièrement fréquentés. Il a été épandu, par notre entrepreneur habituel, dans des conditions idéales, 25.660 kg. de goudron-bitume sur une surface de 11.400 m<sup>2</sup> de chaussée.

De leur côté, nos cantonniers ont procédé à un surfacage au bitume à froid de la rue des Boucheries et de divers trottoirs.

Le Conseil a décidé d'entreprendre au début de l'automne les travaux de suppression de la "verrue" du chemin Louis-Degallier. Ce travail était devenu indispensable en raison de la création du quartier résidentiel de l'avenue Vernes; il sera complété par le prochain déplacement du mur du cimetière qui élargira encore la chaussée.

Nous voulons profiter de l'occasion qui nous est offerte pour remercier les propriétaires riverains qui ont bien voulu vendre sans difficultés le terrain nécessaire en vue d'améliorer le tracé de la route.

### **Bâtiments communaux**

Madame Thérèse Martin qui assumait la conciergerie de nos bâtiments depuis 32 ans a demandé à être déchargée de ses fonctions vu son âge. Il a été fait droit à sa requête et, sur proposition de la Mairie, le Conseil l'a mise au bénéfice d'une pension en raison de l'activité déployée. Nous remercions encore vivement M<sup>me</sup> Martin pour ses bons et loyaux services.

Pour lui succéder, nous avons fait appel à Madame Dora Bader, qui avait habité précédemment Versoix pendant plusieurs années. Cette nouvelle employée, précisément engagée pour les qualités que nous lui connaissions, nous donne toute satisfaction.

Nous avons continué à veiller au bon entretien de nos bâtiments communaux. Nous nous sommes trouvés dans l'obligation de remplacer le carrelage et de refaire la peinture de la cuisine de la maison de la route de St-Loup, occupée par M. Gustave Morzier. Le logement du second étage de la Mairie a été rafraîchi avant l'entrée de la nouvelle locataire, Madame Berthe Belet, qui était contrainte de quitter l'ancien immeuble Vercelotti, actuellement démoli.

## Voirie

Versoix se trouvait être la dernière des grandes communes du canton à effectuer le ramassage des ordures ménagères à l'aide d'un camion découvert. Par temps de bise, en particulier, des nuages de cendre et des papiers étaient entraînés à travers nos chemins contrairement aux plus élémentaires règles d'hygiène et de propreté.

Le fermier de la voirie ayant dénoncé son contrat, le Conseil a décidé de mettre ce travail en soumission en exigeant aussi bien pour le futur transporteur que pour les ménages de la commune l'utilisation de matériel système Ochsner. C'est à une entreprise locale, qui d'ailleurs effectuait déjà à titre intérimaire la levée des ordures, la Maison Miège-Vienne, qu'a été adjugé ce travail.

Le système actuellement appliqué répond aux besoins de notre époque ; il a entraîné une assez sensible augmentation du poste voirie, lequel ne tardera guère à s'élever encore, en raison de l'obligation qui va nous être faite de détruire, par un moyen qui reste à déterminer, les ordures ménagères. En effet, en application de la nouvelle législation sur la protection des eaux, les décharges en plein air devront disparaître au cours des années à venir.

Le Département des Travaux publics s'est déjà préoccupé de ce nouveau problème et a prévu pour notre région la création d'une usine de destruction des ordures à Versoix, destinée aux communes de Genthod, Bellevue, Pregny-Chambésy et Versoix. Les études sont actuellement activement poussées par le service d'assainissement du Département des Travaux publics. La construction de l'usine projetée coûtera certainement une centaine de mille francs à notre caisse, compte non tenu des frais d'exploitation. C'est là une nouvelle rançon du progrès.

## Eclairage public

Nous nous sommes bornés à placer deux nouvelles lampes sur le chemin de la Bâtie particulièrement sombre dans la région boisée.

L'éclairage du Plateau de la gare a été étudié, mais ne peut guère être réalisé d'une façon efficace et définitive tant que la question de la traversée du Bourg n'est pas tranchée.

A la suite de réclamations justifiées, nous avons également examiné la possibilité de faire placer une lampe intermédiaire à l'avenue du Lac et d'améliorer l'implantation des lampes du même chemin, aux bifurcations route de Sauverny et avenue Louis-Yung.

## **Autoroute et remaniement parcellaire**

Les travaux techniques pour l'autoroute ont été activement poussés. En revanche, malgré nos rappels, nous n'avons guère de précisions quant à ceux concernant le remaniement parcellaire proprement dit.

A l'heure actuelle, la coupe des bois se trouvant sur le passage de la grande artère Genève-Lausanne est pratiquement terminée. L'approfondissement et la rectification du lit du Creuson, en vue d'assainir la future chaussée, sont choses faites. La construction du viaduc sur les gravières, ouvrage le plus important après celui de l'Aubonne, doit paraître-il débiter prochainement.

## **Constructions et grands projets**

Versoix n'échappe pas à la pénurie de logements qui sévit dans le canton de Genève. Chaque jour, des demandes d'appartements parviennent à la Mairie; nous en avons enregistré jusqu'à cinq dans la même journée. La grande majorité de ces requêtes proviennent de personnes résidant dans les cantons voisins ou provisoirement logées en meublés ou à l'hôtel, dans des conditions extrêmement onéreuses.

Le nombre de nouveaux appartements mis à disposition à Versoix a pourtant été de 75 en 1959, il sera pour le moins de 125 en 1960; en général tout est déjà loué avant l'achèvement des travaux.

Jamais encore les ventes de terrains et d'immeubles n'ont été aussi nombreuses qu'au cours de cet exercice: toutes les parcelles créées dans les morcellements, comme toutes les villas disponibles, ont trouvé acquéreurs.

A l'heure actuelle, il ne reste plus à vendre en zone non agricole que quelques vastes parcelles dans la région de Versoix la Ville, parcelles qui ne peuvent pas recevoir de constructions tant que les égouts correspondants ne seront pas créés, ce qui toutefois ne semble pas devoir beaucoup tarder.

La Mairie a reçu plusieurs requêtes préalables ou définitives en vue de la construction d'immeubles dans la région en question; le projet le plus important est celui présenté par M. Charles Braillard, architecte, au nom de la S. I. Terra-Casa, propriétaire de l'ex-terrain Bersier, situé juste au-dessus de la halte de Pont-Céard. Il prévoit l'édification d'environ 210 logements répartis dans cinq bâtiments comprenant 2 à 6 étages, ce qui implique l'octroi d'une dérogation à la réglementation en vigueur pour cette zone. Etant donné le fait que ces logements seront destinés surtout à des personnes exemptées

d'impôts, la Municipalité et le Conseil se sont montrés particulièrement prudents dans l'énoncé du préavis ; ils ont voulu obtenir l'assurance qu'une compensation serait donnée à la commune en vue de lui permettre de faire face aux charges inévitables découlant d'un tel aménagement. A l'heure actuelle, cette question n'est pas encore définitivement réglée.

Les appartements et les locaux commerciaux du nouvel immeuble du Bourg ont été occupés dans le courant de l'été.

A l'avenue Vernes, après avoir construit un immeuble supplémentaire, la S. I. de Versoix va recevoir prochainement ses derniers locataires. De son côté, le Fonds de prévoyance des Moulins de Versoix a doublé son programme de construction et mis ainsi à disposition 18 appartements au lieu des 9 primitivement prévus.

Ce nouveau quartier va ainsi abriter 150 familles, auxquelles il y a lieu d'ajouter 60 ménages qui seront logés d'ici la fin de la présente année dans les deux groupes d'immeubles construits à la route de Sauvigny, sur le terrain Bacher.

Une douzaine de villas, dont plusieurs très importantes, sont également en chantier.

Il est vraisemblable que le volume des travaux qui s'exécuteront l'an prochain sur territoire versoisien sera plus important encore.

### **Vieux-Port**

Nous avons eu beaucoup de mal à trouver un gardien pour la plage du Vieux-Port. Finalement M. Alexandre Klingler a bien voulu se charger de cette fonction qu'il a assumée à la satisfaction générale.

La Commission des monuments et des sites envisage de classer notre Vieux-Port. Cette mesure n'empêcherait nullement la création d'un port pour la petite batellerie, création envisagée par le Département des Travaux publics. Ce dernier étudie également la possibilité de reconstituer la protection du bassin central et l'établissement d'une plage. En étroite contact avec l'Association des Intérêts de Versoix-la-Ville, la Municipalité suit activement le développement de ces divers projets.

### **Route de Suisse et traversée de Versoix-Bourg**

Les travaux d'élargissement de la route de Suisse de Bellevue à Versoix, favorisés par un été exceptionnel, ont avancé très rapidement et nous possédons maintenant une magnifique route cantonale aux deux extrémités de notre commune. Reste à exécuter la jonction entre ces points avec, comme difficulté particulière, la traversée du Bourg, dont

le tracé fait actuellement l'objet d'études de la part du service de l'urbanisme.

En attendant une solution à ce délicat problème, le département des Travaux publics a fait procéder au début de 1960 à la démolition des immeubles portant les N<sup>os</sup> 65 à 69, parmi lesquels se trouvait l'ancienne école enfantine. Ce travail sera complété par l'enlèvement de l'ancienne maison Charbonnier située côté lac de la rampe de la Gare dès que les trois familles qui l'occupent auront trouvé à se loger ailleurs.

Nous avons profité des travaux de démolition en bordure de la route de Suisse pour supprimer l'ancien dépôt de la voirie qui faisait face à la boulangerie Mordasini. Le matériel des cantonniers a trouvé place dans un garage construit à l'avenue Deshusses, sur le domaine communal, que la Mairie a acquis de M. Henri Keller.

### **Terrain de sport**

La Municipalité, de même que le Conseil municipal, se sont maintes fois préoccupés du terrain de sport. En raison de la très forte occupation de l'actuel stade, non seulement par les différentes équipes du F. C. Versoix, mais encore à l'occasion par les écoles et par les enfants habitant le secteur, il est impossible de maintenir le terrain en état de viabilité suffisante pour l'importance des matches qui s'y déroulent actuellement. Aussi, avons-nous décidé d'un commun accord de remettre en service, à destination de terrain d'entraînement pour les équipes inférieures et de terrain de jeux pour les enfants, l'ancien stade du chemin de dessous St-Loup. Ce terrain a été réengazonné, des buts y seront placés.

Les vestiaires et installations gymniques de notre stade se trouvant trop petits ou incomplets, M. l'Adjoint Ramseyer a établi un devis estimatif du coût des aménagements qui devraient être exécutés et l'a soumis, par l'intermédiaire du Département militaire, à l'organisme chargé de la répartition des bénéfices du Sport-Toto en vue de connaître le montant d'une éventuelle subvention à laquelle nous serions en droit de prétendre, notre commune ayant fait, à l'aide de ses propres deniers, un très gros effort et n'ayant bénéficié jusqu'à maintenant que de subventions modestes.

### **Personnel ouvrier communal**

L'excellent M. Joseph Magnin que nous occupions depuis plusieurs années en qualité d'aide cantonnier nous a quitté, pour raison d'âge et de santé.

Pour le remplacer, nous avons fait appel à un jeune Versoisien, M. Marcel Liardon, jusqu'alors ouvrier de la voie C.F.F. ; le travail de ce nouveau collaborateur nous donne entière satisfaction. A l'occasion de cet engagement, le Conseil a adopté un nouveau statut du personnel ouvrier.

### **Cimetière**

C'est toujours avec le même zèle que M. Jacques Grundmann assure le service du cimetière ; il a procédé à 26 inhumations et à une exhumation au cours de l'année 1959.

Envahi par le lierre, le mur du cimetière, construit en pierres de Meillerie jointoyées à la chaux, s'est complètement délité au cours des années au point que de nombreux blocs, tout spécialement ceux de la face intérieure, se sont détachés. Ce mur, qui fait partie d'un ensemble architectural heureux, sera démoli et reconstruit avec un retrait de quelque trois mètres, ce qui permettra l'élargissement du chemin Louis-Degallier.

### **Sapeurs-pompiers**

L'application de la nouvelle convention passée entre le Département de l'Intérieur et de l'Agriculture et le Poste permanent a démontré qu'une heureuse collaboration avec les compagnies locales était parfaitement possible.

C'est ainsi que nos sapeurs ont eu l'occasion d'intervenir à deux reprises conjointement avec le P.P. : la première fois pour éteindre un début d'incendie dans la villa " La Pelouse " au chemin Courvoisier ; la seconde fois lors de l'incendie de la villa Graf, à Richelien.

Comme par le passé, nos sapeurs pompiers ont poursuivi activement leur entraînement ; leur matériel a été complété par l'achat d'un second char de courses sur pneumatiques.

Le Plt Arnold Alessi, le Sgt Burk et le sapeur Louis Girard ont manifesté le désir de quitter la compagnie ; le Conseil a accepté ces démissions et chargé la Mairie d'exprimer la vive reconnaissance de la commune à ces trois dévoués citoyens. Nos regrets de voir partir le Plt Alessi, qui ne ménagea jamais ni son temps, ni sa peine, pour notre service de secours contre l'incendie, ont été atténués lorsque nous avons appris que son fils aîné, le sergent Gilbert Alessi, acceptait de prendre sa succession. A la suite d'examens subis avec succès devant la commission cantonale, Gilbert Alessi a été promu au grade de lieutenant.

Signalons également les promotions suivantes :  
au grade de Plt : Le Lt Robert Ramseyer  
au grade de Sgt : Le Cpl Emile Lacroix  
au grade de Cpl : Les sapeurs André Novarina et Pierre Marcuard  
Quatre nouveaux sapeurs : M. Jean-Pierre Courvoisier,  
M. Léon Falconnet  
M. Pierre Macheret  
M. Marcel Liardon  
ont été admis au sein de la compagnie.

### **Ecole**

Lors de la rentrée des classes en septembre 1959, la décision du département de l'Instruction publique de supprimer les 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années rurales de fin de scolarité et de diriger leurs élèves sur la ville nous a évité l'ouverture d'une nouvelle classe.

L'inspecteur chargé des écoles de Versoix avait même cru pouvoir supprimer une classe, mais en face des effectifs trop chargés, cette mesure a dû être rapportée très rapidement. C'est mademoiselle Rappaz, qui avait déjà enseigné à Versoix il y a quelques années, qui a été chargée de la direction de cette classe. En raison de l'augmentation constante de la population, nous devons prévoir l'ouverture d'une nouvelle classe en septembre prochain.

En plus de la salle de jeux de l'école enfantine, nous pourrons disposer de deux classes à aménager dans le baraquement-pavillon que nous avons acquis des P. T. T. et qui était utilisé par la télévision suisse à la Barillette. Cette construction, qui se trouve actuellement libérée des installations qu'elle abritait, va être transférée très prochainement à Versoix et aménagée au cours des mois prochains.

### **Etat civil et statistique**

Le travail de notre office de l'état civil a suivi le mouvement ascendant de notre activité communale. Il a été célébré 30 mariages ; nous avons enregistré 4 naissances et 20 décès. Il a été transcrit dans le Registre des familles de Versoix, qui compte actuellement 1066 feuillets, 70 événements d'état civil survenus en dehors de la commune.

Dix familles confédérées ont obtenu la bourgeoisie versoisienne, de même qu'une famille italienne.

Le 31 décembre 1959, la population de la commune de Versoix se décomposait de la manière suivante :

Genevois . . .	885	Protestants . . .	1.583
Confédérés . . .	1.522	Catholiques . . .	1.108
Etrangers . . .	670	Israélites . . .	35
		Divers . . .	68
		Sans religion . . .	283
	<u>Total 3.077</u>		<u>Total 3.077</u>

La population versoisienne a ainsi augmenté, en l'espace de deux ans, de 369 habitants.

\* \* \*

Le garage à vélos édifié à l'avenue Lachenal s'est révélé rapidement insuffisant en raison du développement du secteur de la commune situé au-dessus de la voie ferrée.

C'est actuellement 30 à 40 bicyclettes qui sont déposées chaque jour contre le mur et les clôtures avoisinantes. La Municipalité n'a pas manqué de se préoccuper de cette situation. Toute extension du garage existant étant impossible du fait de la proximité des voies C. F. F., nous avons pris contact avec le nouveau propriétaire de la campagne Peter en vue d'obtenir un emplacement dans le talus voisin.

Pour le moment, aucune réponse définitive ne nous est parvenue.

\* \* \*

Les très nombreux projets de construction d'immeubles à Versoix-la-Ville ont incité la Municipalité et le Conseil à réserver pendant qu'il était temps encore, le terrain qui pourrait faire besoin, dans un avenir peut-être assez rapproché, pour la construction d'une école.

A cet effet, M. Jean-Pierre Ferrier a bien voulu vendre à la commune, à des conditions raisonnables, la partie supérieure de sa propriété représentant 6391 m<sup>2</sup>.

Le prix d'achat de cette parcelle, qui a un accès sur le chemin Ami-Argand, a été réglé à l'aide de fonds provenant de la succession de M. Bertrand que nous avons précisément réservés pour l'exécution de grands travaux.

Merci encore à M. Ferrier pour ce nouveau geste envers notre commune.

\* \* \*

La circulation continue à augmenter au point qu'on ne peut que souhaiter une rapide mise en service de l'autoroute.

La vitesse maximale dans les agglomérations a été portée uniformément à 60 km./h. Si nous avons remarqué que la circulation était plus "fluide", les risques des piétons appelés à traverser les chaussées ont par contre augmenté sensiblement.

Cette nouvelle mesure a également réduit le nombre des contraventions pour excès de vitesse.

\* \* \*

A l'occasion de la naturalisation de sa fille, Mademoiselle Marie-Thérèse Jasynski, devenue citoyenne versoisienne, M. Léon Jasynski a fait don de cinq mille francs à la Mairie.

A ce généreux donateur, qui a ainsi marqué son attachement à notre commune où il a résidé plusieurs années, nous réitérons l'expression de notre vive gratitude.

\* \* \*

Pendant de longues années, Versoix pouvait s'enorgueillir de posséder les quatre anciens maires qui avaient présidé à ses destinées de 1909 à 1945.

Le 18 novembre 1958, nous perdions leur doyen, M. Pierre Bordier, dont nous avons retracé la carrière dans notre précédent compte rendu; le 17 août 1959, la population versoisienne apprenait avec une douloureuse émotion le décès subit de M. Charles Ramseyer qui avait célébré peu de temps auparavant, en bonne santé, son 70<sup>e</sup> anniversaire. Citoyen et magistrat intègre, doté d'une vive intelligence et d'une extrême finesse, M. Charles Ramseyer se consacra pendant 23 années, d'abord comme adjoint durant une législature, puis comme maire, à cette commune de Versoix qu'il aimait tant et qu'il connaissait mieux que personne.

Sa retraite volontaire ne l'empêcha pas de continuer à s'intéresser à la vie locale; il avait accepté la présidence de l'entreprise de remaniement parcellaire de Versoix.

Nous réitérons à Madame Charles Ramseyer, ainsi qu'à toute sa famille, l'expression de notre vive sympathie.

\* \* \*

Messieurs les Conseillers,

Notre commune connaît actuellement une pleine période d'expansion. Nous nous en réjouissons si sa situation financière était normale. Or, nous constatons avec amertume que malgré la haute conjoncture actuelle, malgré l'augmentation constante de la population, la valeur du centime additionnel communal reste stationnaire depuis plusieurs années, ce qui constitue une anomalie flagrante et inquiétante si l'on considère les importantes dépenses qui nous attendent. C'est pourquoi nous espérons vivement que le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève examinera avec attention les requêtes que nous lui avons présentées et voudra bien étudier les mesures propres à remédier à une telle situation.

Nous faisons également confiance aux autorités législatives qui seront certainement appelées à se prononcer sur le projet de modification de la loi sur les contributions publiques en ce qui concerne la répartition intercommunale des impôts, modification qui doit être acceptée si l'on veut que la commune de Versoix puisse faire face à ses obligations.

Messieurs les Conseillers,

Au terme de ce rapport, je vous remercie sincèrement de votre dévouement, de votre appui et de l'excellent esprit dont vous faites preuve au cours de nos séances. J'exprime mes sentiments de profonde reconnaissance à mes proches collaborateurs, Messieurs Henri Ramseyer et Lucien Piccot, adjoints, et M. Marcel Lacroix, secrétaire, dont j'apprécie vivement l'aide et l'amitié.

*E. Bölsterli, maire.*

## Rapport de la Commission des finances

La Commission s'est réunie à la Mairie le mardi 24 mai 1960 sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : MM. les Adjointes Lucien Piccot et Ramseyer, et MM. Corbat, Courtois, Jung, Robert Piccot, Charles Wicht et Genequand, Conseiller municipaux.

La Commission a procédé à la vérification des comptes de la Commune pour l'exercice 1959. Elle a effectué de nombreux sondages parmi les pièces comptables en les pointant avec les livres qui lui étaient soumis, reçu toutes explications utiles de Monsieur le Secrétaire et constaté la parfaite concordance des écritures.

En conséquence, la Commission propose au Conseil Municipal d'approuver les comptes de l'année 1959 arrêtés comme suit :

Recettes . . . . .	Fr. 343.901,55
Dépenses . . . . .	Fr. 338.226,70

Soit un excédent de recettes de Fr. 5.674,85

et d'en donner décharge à la Municipalité, en même temps que de sa gestion.

La Commission remercie une fois encore Monsieur le Maire et MM. les Adjointes du travail considérable accompli par eux ainsi que de leur dévouement et de leur bonne administration des affaires communales.

Elle exprime à Monsieur Marcel Lacroix, secrétaire de la Mairie, ses vifs remerciements pour son excellent travail et sa constante amabilité.

Versoir, le 24 mai 1960.

Le rapporteur :  
*Noël Genequand.*

Le Conseil,

Vu le compte rendu administratif et financier de l'exercice 1959 présenté par Monsieur le Maire ;

Sur la proposition de la commission des finances ;

A l'unanimité,

*Arrête :*

1. Le rapport administratif présenté par M. le Maire est adopté.

2. Les comptes de l'exercice 1959, avec aux recettes, Fr. 343,901,55  
et aux dépenses, Fr. 338.226,70

présentant ainsi un boni de Fr. 5.674,85

sont approuvés.

3. Décharge est donnée à M. le Maire pour sa gestion. Le Conseil le remercie, ainsi que MM. les Adjointes, pour le travail considérable accompli, ainsi que pour leur dévouement et leur bonne administration des affaires communales.

Certifié conforme au procès-verbal,  
Versoix, le 1<sup>er</sup> juin 1960.

*E. Bölsterli, maire.*

### Allocations en 1959

Union Instrumentale . . . . .	Fr.	700,—
Société fédérale de gymnastique . . . . .	»	400,—
Compagnie des sapeurs-pompiers . . . . .	»	350,—
Football-Club . . . . .	»	200,—
Société de Sauvetage . . . . .	»	200,—
Hospice général . . . . .	»	200,—
Sanatorium populaire genevois . . . . .	»	100,—
	<u>Total Fr.</u>	<u>2.150.—</u>

### Compte de dépôt à la Caisse de l'Etat

Solde de l'exercice précédent . . . . .	Fr.	53.168,90
Boni de l'exercice 1958 . . . . .	»	21.213,65
Intérêts 1959, 3 ‰ . . . . .	»	1.993,90
Vente ancien lavoir communal . . . . .	»	5.000,—
Frais géomètre rte de St Loup . . . . .	Fr.	8.115,—
Hors-lignes rte de St-Loup . . . . .	»	2.660,—
Solde à nouveau . . . . .	»	70.601,45
	<u>Fr.</u>	<u>81.376,45</u>
	<u>Fr.</u>	<u>81.376,45</u>

### Fonds Marc Birkigt

Solde de l'exercice précédent . . . . .	Fr.	50.000,—
Intérêts 3 ‰ au 31 décembre 1959 » . . . . .	»	1.500,—
Prélevé pour Fonds de Bienfaisance . . . . .	Fr.	1.500,—
Solde à nouveau . . . . .	»	50.000,—
	<u>Fr.</u>	<u>51.500,—</u>
	<u>Fr.</u>	<u>51.500,—</u>

## Fonds communal de Bienfaisance

Solde de l'exercice précédent . . . . .	Fr.	1.309,19	
Remboursement impôt anticipé . . . . .	»	99,54	
Don de M <sup>me</sup> Livadas-Métein . . . . .	»	20,—	
Don de la Maison Murith S. A. . . . .	»	100,—	
1/2 produit du tronc des mariages . . . . .	»	150,—	
Intérêt du Fonds Marc Birkigt . . . . .	»	1.500,—	
Part sur produit des naturalisations . . . . .	»	300,—	
Versement du budget communal . . . . .	»	1.000,—	
Secours versés . . . . .	»	2.542,50	
Solde en caisse au 31 décembre 1959 . . . . .	»	1.936,23	
		<hr/>	
	Fr.	4.478,73	Fr. 4.478,73
Montant du carnet à la Caisse d'Epargne . . . . .	Fr.	6.048,49	

## Fonds de courses scolaires

Carnet à la Caisse d'Epargne, au 31 décembre 1959	Fr.	4.890,17
Lettre de gage à la Caisse hypothécaire . . . . .	»	2.000,—
		<hr/>
Total	Fr.	6.890,17

## Prix Lachenal

Carnet d'Epargne, montant au 31 décembre 1959 . . . . . Fr. 670,40

## Dettes communales

Solde Emprunt 3 3/4 % 1957 . . . . .	Fr.	482.768,95	
Amortissement 1959 . . . . .	Fr.	17.877,20	
Solde de l'emprunt au 31 déc. 1959 . . . . .	»	464.891,75	
		<hr/>	
	Fr	482.768,95	Fr. 482.768,95

## Compte des recettes et des dépenses

### RECETTES

No	Fr.
9. $\frac{1}{3}$ finance naturalisation . . . . .	300,—
10. Répartition de la taxe sur les Compagnies d'assurances . . . . .	2.614,80
11. 50 % des Permissions spéciales de cafés . . . . .	502,—
13. Produit de la taxe professionnelle fixe . . . . .	31.762,15
14. Centimes additionnels . . . . .	184.115,60
15. Répartition annuelle de la Caisse hypothécaire . . . . .	6.540,—
16. Produit des locations . . . . .	8.901,35
20. Amendes perçues par la Mairie . . . . .	3.639,95
21. Produit des concessions au cimetière . . . . .	3.600,—
22. Recettes éventuelles . . . . .	7.584,70
23. Produit de l'Etat civil . . . . .	574,90
27. Aide à la Vieillesse . . . . .	47.344,—
28. Aide à la Vieillesse (taxes frontalières A. C. V.) . . . . .	228,60
29. Taxes frontalières . . . . .	889,05
30. Concessions d'eau du canal . . . . .	2.064,—
31. Produit des inhumations . . . . .	1.085,—
32. Répartition annuelle des Services Industriels . . . . .	25.903,30
34. Amendes perçues par l'Etat . . . . .	2.252,15
35. Subv. Dép. Instr. Publ. achat mobilier scolaire . . . . .	4.000,—
36. Subvention pour la pose d'hydrants . . . . .	4.000,—
37. Subv. Dép. Travaux Publics pont chemin Degallier . . . . .	5.000,—
38. Versement du Sport Toto . . . . .	1.000,—
<b>Total des recettes</b>	<b>Fr. 343.901,55</b>

Total des Recettes . . . . .	Fr. 343.901,55
Total des Dépenses. . . . .	» 338.226,70
Excédent des recettes . . . . .	<u>Fr. 5.674,85</u>

# de la commune de Versoix pour l'année 1959

## DÉPENSES

No		Fr.
2.	Contribution foncière des biens communaux . . . . .	707,90
3.	Assurance incendie des bâtiments communaux . . . . .	822,20
4.	Frais de bureau . . . . .	2.100,45
5.	Traitement des employés de la Mairie . . . . .	11.422,10
6.	Imprimés fournis par le Dt de l'Intérieur . . . . .	34,—
8.	Frais d'affichage . . . . .	200,—
9.	Indemnité à l'inspecteur du bétail . . . . .	250,—
10.	Frais de régie du cimetière . . . . .	4.271,60
11.	Entretien des fontaines . . . . .	955,10
12.	Sapeurs pompiers - Secours contre l'incendie . . . . .	6.992,—
13.	Réparation et entretien des chemins communaux . . . . .	99.101,55
14.	Fermage de la voirie . . . . .	10.071,—
15.	Abonnement d'eau . . . . .	1.590,30
16.	Eclairage des routes . . . . .	7.192,05
17.	Entretien des bâtiments communaux . . . . .	8.970,90
18.	Chauffage des bâtiments communaux . . . . .	11.932,15
19.	Eclairage des bâtiments communaux . . . . .	1.890,—
20.	Mobilier des écoles . . . . .	10.000,—
21.	Traitement de la concierge . . . . .	4.733,25
24.	Entretien et renouvellement de la bibliothèque . . . . .	220,05
25.	Fête des écoles . . . . .	3.474,95
28.	Participation à l'entretien des lignes de tir . . . . .	436,50
29.	Abonnement au téléphone . . . . .	716,10
30.	Intérêts et amortissement de la dette communale . . . . .	35.981,05
33.	Dépenses imprévues . . . . .	5.997,50
34.	Police du Vieux-Port . . . . .	987,90
35.	Produit naturalisation versé au Fonds de bienfaisance . . . . .	300,—
40.	Frais pour l'Etat civil . . . . .	2.080,80
42.	Aide à la Vieillesse . . . . .	47.572,60
43.	Assurance scolaire à la charge de la commune . . . . .	407,—
44.	Salaire de base du personnel . . . . .	16.993,50
45.	Assurances diverses et retraites . . . . .	4.806,85
46.	Ecole de Chavannes . . . . .	450,—
47.	Allocations diverses . . . . .	2.150,—
48.	Allocation aux Colonies de vacances . . . . .	2.000,—
49.	Indemnité à la Municipalité . . . . .	4.800,—
50.	Allocations de renchérissement et familiales . . . . .	11.166,40
51.	Cotisations A. V. S. et A. F. . . . .	2.008,95
52.	Versement au Fonds communal de bienfaisance . . . . .	1.000,—
53.	Participation au salaire de l'infirmière polyvalente . . . . .	2.500,—
55.	Part de l'Etat pour l'installation d'hydrant . . . . .	4.000,—
56.	Part de l'Etat construction pont chemin Degallier . . . . .	5.000,—
Total des dépenses		Fr. 338.226,70

## **Logis-pension**

Le Maire rappelle que toute personne qui donne à prix d'argent la nourriture ou le logement, même à un seul pensionnaire, est assujettie à une taxe annuelle.

Elle doit en avoir demandé préalablement l'autorisation au Département de Justice et Police. Cette autorisation sera rendue à la Mairie quand il n'en sera plus fait usage. A défaut, la taxe fixe continuera à être perçue.

## **Fouilles sur la voie publique**

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans une autorisation écrite de la Mairie.

## **Emoluments de mairie**

Certificat de vie, 1 fr.

Déclarations diverses, 1 fr.

Légalisations, 1 fr.

Extrait d'acte de naissance, 2 fr. 50.

Extrait d'acte de mariage, 3 fr.

Extrait du registre des familles, 3 fr. 50.

## **Loi sur les routes de 1918**

Les propriétaires sont tenus de couper à une hauteur de 4 m. au-dessus du sol toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies doivent être taillées avant le 1<sup>er</sup> juillet, à une hauteur qui ne doit pas dépasser 1 m. 50 au-dessus du niveau du chemin. Dans les courbes et à l'intersection des routes la hauteur est réduite à 1 m.

## **Inhumations**

En cas de décès, prévenir immédiatement la Mairie, qui se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès, la fourniture du cercueil et l'organisation des convois funèbres.

On est prié de se munir des pièces d'Etat Civil indispensables, acte de naissance ou livret de famille.

Concessionnaire officiel : Pompes Funèbres Générales, S. A., 19, rue du Rhône. Tél. 24 12 12.

## **Bibliothèque communale**

Service de distribution : Mardi, de 16 h. à 17 h.

## **Maître ramoneur**

M. Louis Clémence

Petit-Lancy

Téléphone 25 77 73